



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Force des Nations Unies chargée
du maintien de la paix à Chypre**

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--------------------------------------------------------------|----------------------|
| Crédit ouvert pour 2015/16 | 52 538 500 |
| Dépenses de 2015/16 | 49 490 900 |
| Solde inutilisé de 2015/16 | 3 047 600 |
| Crédit ouvert pour 2016/17 | 54 849 900 |
| Montant estimatif des dépenses pour 2016/17 ^a | 54 354 600 |
| Montant estimatif du solde inutilisé de 2016/17 ^a | 495 300 |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18 | 56 040 800 |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18 | 55 581 000 |

^a Montant estimatif au 31 janvier 2017.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 mars 2018).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 25, 28 et 35, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 459 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/763). On trouvera également dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du financement de la Force, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 mars 2017. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force est donnée à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les missions de maintien de la paix de l'ONU et les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (A/71/845 et A/71/836). Les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant spécifiquement la Force sont examinées au paragraphe 10 ci-après.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Dans sa résolution 69/296, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52 538 500 dollars (montant net : 50 446 700 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice 2015/16, compte non tenu des contributions volontaires. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 49 490 900 dollars (montant net : 47 326 200 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 3 047 600 dollars (montant net : 3 120 500 dollars), soit 5,8 % du montant du crédit ouvert.

4. Il ressort du tableau figurant à la section III.A du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2015/16 (A/71/580) que le solde non utilisé durant cet exercice 2015/16 s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (1 459 500 dollars), du personnel civil (286 000 dollars) et des dépenses opérationnelles (1 302 100 dollars).

5. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget. La sous-utilisation des crédits au titre des militaires et du personnel de police tient principalement au nombre de relève des contingents moins élevé que prévu au budget approuvé pour l'exercice 2015/16, du fait de la modification de la fréquence des relève, passée de 6 mois à 12 mois pour les contingents déployés après le 1^{er} janvier 2015, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre du remboursement du coût des contingents aux taux standard, du fait d'un taux de vacance effectif inférieur à celui prévu au budget (0,1 % contre 1 %). La sous-utilisation des crédits au titre de la Police des Nations Unies (243 700 dollars ou 10,3 %) tient principalement à un taux moyen de vacance de postes supérieur à celui prévu au budget (8,7 % contre 3 %).

6. Les crédits ouverts au titre du personnel civil pour l'exercice 2015/16 étaient de 13 168 300 dollars et les dépenses ont été de 12 882 300 dollars, ce qui laisse un solde de 286 000 dollars. La sous-utilisation des crédits tient à des dépenses moins élevées que prévu au titre a) du personnel recruté sur le plan international (492 400 dollars ou 8,9 %), le taux moyen de vacance de postes de 3 % étant plus élevé que celui de 2,6 % prévu au budget et le taux moyen effectif de l'indemnité de poste utilisé pour le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international moins élevé que celui prévu au budget; et b) du personnel temporaire (37 000 dollars ou 19,3 %). Cette sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national (243 400 dollars ou 3,3 %), tenant principalement à dépenses effectives plus élevées que prévu au titre des traitements.

7. Les crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2015/16 étaient de 15 784 000 dollars et les dépenses ont été de 14 481 900 dollars, ce qui laisse un solde de 1 302 100 dollars. La sous-utilisation des crédits au titre des installations et infrastructures s'explique par le coût plus bas que prévu des services collectifs de distribution et des services d'entretien. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par des dépenses plus élevées que prévu au titre : a) de l'informatique (179 700 dollars, soit 18,6 %), dues à une augmentation des coûts des services informatiques centralisés et de l'acquisition de matériel; et b) des fournitures, services et matériel divers (583 000 dollars ou 92,8 %), s'expliquant principalement par des pertes dues aux fluctuations des taux de change. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les fluctuations des taux de change en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix sont consignées dans son rapport sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

8. Au cours de l'exercice considéré, la Force a continué de concourir à des projets, manifestations et activités contribuant à améliorer les relations intercommunautaires. En tout, 200 violations du cessez-le-feu ont eu lieu en 2015/16 contre 234 en 2014/15, soit une diminution de 14,5 % (voir A/71/580, réalisation escomptée 2.1). Néanmoins, les activités de maintien de l'ordre ont été plus nombreuses en 2015/16 en raison de violations commises dans la zone tampon, telles que des activités de chasse et des rejets illégaux de déchets (ibid., réalisation escomptée 3.1). Pour ce qui est des mesures de confiance, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la Force avait procédé a) à des levés dans trois champs de mines en Chypre-Nord et à leur déminage; b) à des levés dans une zone dangereuse de la zone tampon et à son nettoyage; c) à l'élimination d'un engin explosif isolé; et d) au nettoyage d'une zone de combat afin d'appuyer les travaux du Comité des personnes disparues.

9. On trouvera ci-après à la section sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Questions liées au rapport du Comité des commissaires aux comptes

10. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5, vol. II, chap. II). Comme indiqué dans le rapport, 17 examens des besoins en personnel civil ont été effectués au cours des quatre dernières années (ibid., par 252). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'examen des besoins en personnel civil de l'UNFICYP n'avait pas encore eu lieu (voir paragraphe 16 ci-après).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 600 008 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 574 962 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 25 046 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris qu'au 3 avril 2017, le solde des liquidités de la Mission était de 18 688 000 dollars. Après déduction d'une réserve opérationnelle de trois mois, d'un montant de 12 549 000 dollars, le solde de trésorerie s'élevait à 6 139 000 dollars.

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en mars 2017, des versements d'un montant de 3,4 millions de dollars avaient été faits aux pays fournisseurs de contingents au titre du remboursement du coût des contingents aux taux standard pour la période allant de novembre 2016 à janvier 2017. Pour la période de juillet à septembre 2016, des versements d'un montant de 362 780 dollars ont été faits au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents.

13. En ce qui concerne les indemnités de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2017, 1 715 000 dollars avaient été versés concernant 287 demandes depuis la création de la Force. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas de demande d'indemnisation en instance.

14. Le Comité a reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2016/17 avec explication des écarts. Le montant brut des crédits ouverts pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 54 849 900 dollars et le montant brut des dépenses s'élevait à 34 713 600 dollars au 31 janvier 2017. À la fin de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 54 354 600 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 495 300 dollars.

15. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 janvier 2016, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la Mission s'établissaient comme suit :

| | <i>Effectif autorisé/approuvé^a</i> | <i>Effectif prévu</i> | <i>Effectif déployé</i> | <i>Taux de vacance (pourcentage)</i> |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| - | | | | |
| Contingents | 888 | 888 | 885 | 0,3 |
| Police des Nations Unies | 69 | 69 | 69 | – |
| Personnel recruté sur le plan international | 36 | 36 | 34 | 5,6 |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 4 | 4 | 2 | 50,0 |
| Agent des services généraux recruté sur le plan national | 115 | 115 | 113 | 1,7 |

^a Niveau le plus élevé de l'exercice en ce qui concerne les militaires et le personnel de police et les postes approuvés pour le personnel civil.

16. Au paragraphe 8 de sa résolution [70/273](#), l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'un examen des effectifs civils de l'UNFICYP soit effectué avant la présentation du projet de budget pour l'exercice 2017/18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient commencé l'examen des besoins en personnel civil en 2015. Il a

également été informé qu'en mai 2015, les pourparlers intercommunautaires et les négociations politiques avaient repris et qu'en conséquence la Force avait concentré son action sur la planification de la transition et des interventions d'urgence aux fins d'un règlement potentiel. En outre, dans sa résolution [2263 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a confirmé que dans la perspective du règlement de la situation, il importait d'établir des plans de transition assortis de recommandations sur les nouveaux aménagements qu'il pourrait être opportun d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs, à ses autres ressources et à son concept d'opération. Le Comité a été informé qu'en raison des événements susmentionnés, l'examen des effectifs civils n'avait pas été effectué avant la présentation du projet de budget pour l'exercice 2017/18. **Le Comité consultatif déplore que la tâche confiée par l'Assemblée générale n'ait pas accomplie et ne se satisfait pas des explications du Secrétariat. Il réaffirme que des examens des besoins en personnel civil devraient être effectués régulièrement et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à l'examen des besoins en personnel civil de la Force avant la présentation du budget pour 2018/19.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

A. Mandat et résultats attendus

17. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'UNFICYP dans sa résolution [186 \(1964\)](#) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2017, a été autorisée par la résolution [2238 \(2017\)](#).

18. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2017/18 sont exposées aux paragraphes 6 à 15 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour 2017/18 ([A/71/763](#)). Comme il est indiqué aux paragraphes 6 et 7 du rapport, au cours de l'exercice, la Force continuera de s'employer à instaurer des conditions propices au règlement global du problème de Chypre et au retour à une situation normale. Les progrès accomplis dans le cadre des négociations, conjugués au déminage de la zone tampon, à l'ouverture de sept points de passage et à l'ouverture de deux autres points de passage prévue avant fin 2017, ont entraîné une hausse du nombre d'activités intercommunautaires menées avec l'appui de la Force et accru le désir des populations civiles de cultiver la terre, chasser, construire et travailler dans la zone tampon (voir aussi [A/69/839/Add.7](#), par. 13). Le Secrétaire général indique que par conséquent, les activités civiles dans la zone tampon devraient s'accroître et que la Force va devoir redoubler d'efforts pour réduire et gérer les risques éventuels de montée des tensions entre les deux communautés.

19. Aux paragraphes 8 et 9 de son rapport, le Secrétaire général indique que la Force continuera d'appuyer la mise en œuvre des mesures de confiance que les dirigeants des deux communautés souhaitaient et sur lesquelles ils se sont entendus. Ces mesures comprennent notamment l'ouverture de nouveaux points de passage et la conduite d'opérations de déminage. Les perspectives de règlement du problème s'améliorant des deux côtés, la Force continuera de coordonner, en collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, la planification de la transition sur le terrain, conformément aux résolutions [2263 \(2016\)](#) et [2300 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

20. Comme il est dit au paragraphe 10 du rapport, la Force continuera de seconder la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, principale conseillère et adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. L'UNFICYP demeurera la zone de

sécurité désignée pour toutes les missions des Nations Unies dans la région, ainsi que le lieu d'affectation administratif pour les entités des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et au Yémen (voir [A/71/763](#), par. 16).

B. Ressources nécessaires

21. Dans son projet de budget de l'UNFICYP pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Secrétaire général prévoit le déploiement de 888 militaires, 69 policiers, 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 122 agents recrutés sur le plan national. Le budget proposé, d'un montant brut de 56 040 800 dollars (montant net : 53 790 400 dollars) représente une augmentation de 1 190 900 dollars, soit 2,2 %, par rapport au montant brut des crédits ouverts pour l'exercice 2016/17 (54 849 900 dollars). L'augmentation proposée reflète les dépenses supplémentaires concernant principalement les militaires et le personnel de police (663 200 dollars, soit 2,8 %) et les dépenses opérationnelles (634 200 dollars, soit 3,5 %), en partie compensées par une diminution des dépenses au titre du personnel civil (106 500 dollars ou 0,8 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations d'un exercice à l'autre.

22. Le Comité consultatif note que pour l'exercice 2017/18, les contributions volontaires en nature du Gouvernement chypriote seraient de 651 200 dollars, contre 710 200 dollars en 2016/17. De plus, le projet de budget de la Force pour 2017/18 prévoit des contributions volontaires non budgétisées d'un montant estimé à 849 100 dollars (voir [A/71/763](#), par. 36). Comme l'a indiqué le Secrétaire général, ce montant découle de l'accord sur le statut des forces. **Le Comité se félicite que la Force continue de recevoir des contributions volontaires.**

1. Militaires et personnel de police

| | <i>Effectif autorisé/approuvé 2016/17^a</i> | <i>Effectif proposé 2017/18</i> | <i>Variation</i> |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Contingents | 888 | 888 | – |
| Police des Nations Unies | 69 | 69 | – |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

23. Le montant demandé pour le personnel militaire et de police (23 956 400 dollars) représente une augmentation de 663 200 dollars, soit 2,8 %, qui tient principalement à l'augmentation du taux standard du remboursement du coût des contingents, passé de 1 365 dollars à 1 410 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget pour 2017/18 tenait également compte de la modification de la fréquence des relèves des contingents, passée de 6 mois à 12 mois. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant des ressources proposées pour le personnel militaire et de police.**

2. Personnel civil

| | <i>Effectif approuvé 2016/17</i> | <i>Effectif proposé 2017/18</i> | <i>Variation</i> |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------|
| Personnel recruté sur le plan international | 36 | 38 | 2 |
| Personnel recruté sur le plan national ^a | 119 | 122 | 3 |

^a Administrateurs et agents des services généraux.

24. Le montant proposé au titre du personnel civil, qui s'élève à 13 436 600 dollars, fait apparaître une diminution de 106 500 dollars (0,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique que cette diminution s'explique principalement par : a) un taux de change plus favorable (0,96 euro pour 1 dollar) par rapport à l'exercice budgétaire 2016/17 (0,91 euro pour 1 dollar); b) l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour les agents des services généraux (4 % pour l'exercice 2017/2018 contre 3 % pour l'exercice 2016/17); et c) l'application d'un taux inférieur pour l'indemnité de poste par rapport à 2016/17. Cette diminution est en partie contrebalancée par les coûts de six postes de personnel civil proposés.

25. Le Secrétaire général propose la création de six postes et la suppression d'un poste existant dans le budget 2017/18. Les nouveaux postes proposés sont les suivants : un spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3), trois assistants (gestion des programmes) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant (gestion des contrats) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un spécialiste des ressources humaines (P-3). Il est proposé de supprimer un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les modifications de la dotation en effectifs sont les suivantes :

a) Création d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste avait été proposé afin de veiller à ce que l'UNFICYP atteigne les objectifs énoncés dans la résolution [1325 \(2000\)](#) et dans toutes les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, la plus récente étant la résolution [2242 \(2015\)](#). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'UNFICYP ne dispose pas de personnel spécifiquement chargé des fonctions de traitement de la problématique hommes-femmes. Dans ses résolutions récentes par lesquelles il a prorogé le mandat de la Force, le Conseil de sécurité a noté que la participation active des groupes de la société civile, y compris les associations de femmes, était essentielle au processus politique et pouvait contribuer à assurer la viabilité de tout règlement futur, et a rappelé que les femmes jouaient un rôle décisif dans les processus de paix. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'exécution du mandat relatif à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, tel que prévu dans la Stratégie prospective pour l'égalité des sexes élaborée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, accroîtrait nettement la charge de travail. **Le Comité consultatif recommande la création du poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3);**

b) Création de trois postes d'assistant (gestion des programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des affaires civiles. Les postes qu'il est proposé de créer permettraient d'assurer une continuité et une compréhension du contexte local, de la culture locale et des connaissances linguistiques requises pour assurer la liaison avec les agriculteurs locaux et les dirigeants communautaires. Le Secrétaire général note en outre que le nombre de demandes émanant de civils voulant accéder à la zone tampon augmentera, ce qui aura pour effet d'accroître la charge de travail de la Section des affaires civiles (voir [A/71/763](#), par. 25 et 26). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de demande de permis avait augmenté, passant de 461 en 2011 à 1 723 au cours de la période de 12 mois se terminant en juillet 2016 et qu'aucun poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national n'avait été créé à la Section des affaires civiles depuis 2007. Le Comité a également été informé que la création des trois postes avaient été proposée afin de garantir une bonne

administration des activités civiles dans la zone tampon et d'assurer le traitement efficace des demandes d'autorisation, appuyer les activités liées à la sensibilisation des agriculteurs et au travail de liaison avec la population locale et à localiser les activités de plus en plus complexes qui ont lieu dans la zone tampon. Le Comité consultatif a été informé par ailleurs que les membres du personnel des affaires civiles recrutés sur le plan national étaient mieux placés pour recueillir des informations auprès de la population locale et évaluer les changements de perception, parce qu'ils pouvaient tirer parti de leur connaissance du contexte et des langues locales et étaient ainsi les mieux à même de transmettre de manière cohérente les messages de la Force à des civils qui étaient de plus en plus nombreux à vouloir mener des activités dans la zone tampon. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a toutefois été informé que le nombre de demandes prévues pour l'exercice 2017/18 resterait stable, soit environ 1 700. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que l'augmentation de la charge de travail relative aux activités civiles pendant l'exercice 2017/18 soit importante au point de justifier la création de trois postes. Néanmoins, étant donné la charge de travail importante à la Section des affaires civiles en ce qui concerne la liaison avec la population locale, le Comité recommande la création d'un poste d'assistant (gestion des programmes). Le Comité recommande que la création des deux autres postes d'assistant (gestion des programmes) ne soit pas approuvée. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence;**

c) Création d'un poste d'assistant (gestion des marchés) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de l'appui à la mission. Cette création de poste est proposée car l'UNIFCYP ne compte pas de membres spécifiquement chargés de gérer les contrats, ce qui, comme le suggère le Secrétaire général, entrave la capacité de la Force de gérer les contrats de manière adéquate. Le titulaire du poste assurerait la gestion efficace des contrats pour l'achat de biens et de services et contribuerait au suivi des plans d'assurance de la qualité des contrats (voir [A/71/763](#), par. 31). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pour l'heure, les contrats locaux étaient gérés par les unités à comptabilité autonome. Il a également été informé que l'assistant (gestion des marchés) serait principalement chargé de veiller à ce que les règles établies aux fins de la gestion des contrats locaux et des risques y afférents soient respectées, tout en conseillant et appuyant les unités à comptabilité autonome, ce qui permettrait à ces dernières de se concentrer sur les questions opérationnelles dans leurs domaines respectifs. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la création de ce poste soit justifiée et recommande donc que la création du poste d'assistant (gestion des marchés) (agent des services généraux recruté sur le plan national) ne soit pas approuvée. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence;**

d) Création d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) à la Section de la gestion des ressources humaines La création de ce poste est proposée dans le but de réduire les retards de mise en œuvre des plans et programmes visant à fournir un appui efficace et performant et à améliorer les services à la clientèle dans les différentes branches de la gestion des ressources humaines. Le titulaire du poste apporterait les compétences d'encadrement et de gestion du changement nécessaires pour combler les lacunes recensées dans les domaines de la formation et du perfectionnement professionnels, du recrutement et de l'entrée en fonctions des nouvelles recrues. Le Secrétaire général indique que la Section de la gestion des ressources humaines comprend un responsable de la gestion des ressources humaines (P-4), quatre assistants chargés des ressources humaines (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant chargé des voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'actuelle titulaire du poste de responsable de la gestion

des ressources humaines (P-4) se chargeait des activités qui incomberaient au titulaire du poste de P-3 proposé en plus de ses fonctions habituelles. **Au vu du volume de travail qui reviendrait au titulaire du poste de spécialiste des ressources humaines proposé, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un nouveau poste à la Section de la gestion des ressources humaine. Il recommande donc que la création du poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) ne soit pas approuvée et que le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes soit ajusté en conséquence;**

e) Suppression d'un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) Il est proposé de supprimer ce poste du fait de la mise en service d'Umoja Extension 1 dans le groupe 5¹. Le Secrétaire général note que depuis novembre 2016, les états de paie du personnel de l'UNFICYP sont gérés par le Bureau d'appui commun de Koweït. De ce fait, il propose de supprimer un poste d'assistant (finances); un autre poste d'assistant (finances) a été transféré à titre provisoire au Bureau d'appui commun de Koweït (voir [A/71/763](#), par. 35). Le Comité consultatif rappelle que, ayant demandé des précisions, il a été informé que la centralisation des services des états de paie au Bureau d'appui commun de Koweït était censée constituer un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja en attendant que l'Assemblée générale approfondisse son examen de la question dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat (voir [A/71/595](#), par. 54). Les observations et recommandations du Comité sur le Bureau d'appui commun de Koweït sont consignées dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/71/836](#)). **Le Comité consultatif réaffirme que, bien qu'il ne s'oppose pas à la mise en place d'un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja, il rappelle que, conformément à la résolution 70/248 de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de cette dernière (voir [A/71/595](#), par. 55). Le Comité recommande que la suppression d'un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit approuvée.**

26. **Sous réserve des observations et recommandations visées au paragraphe 25 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil pour 2017/18. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| <i>Montant alloué pour 2016/17</i> | <i>Montant proposé pour 2017/18</i> | <i>Variation</i> |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 18 013 600 | 18 647 800 | 634 200 |

27. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 devraient s'élever à 18 647 800 dollars, soit une augmentation de 634 200 dollars (3,5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2016/17. Cette différence s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, pour les initiatives de rendement énergétique au titre des installations et infrastructures, pour l'achat de véhicules et de matériel de communications, compensées en partie par la baisse des dépenses prévues au titre de l'informatique.

¹ Fonctionnalités d'Umoja-Extension 1 destinées aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales (personnel recruté sur le plan national et personnel en tenue).

Voyages

28. Le montant des ressources demandées pour les voyages à des fins autres que la formation pour l'exercice 2017/18 s'élève à 225 800 dollars, soit une augmentation de 24 800 dollars (12,3 %). S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information sur les voyages hors mission. Il a noté qu'il avait été proposé que plusieurs personnes voyagent vers la même destination et qu'aucune explication adéquate n'avait été fournie pour justifier la nécessité que plusieurs personnes se rendent au même endroit pour assister à des réunions. **Le Comité consultatif rappelle que, depuis 2011, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures visant à tirer un meilleur parti des ressources consacrées aux voyages en avion. Il recommande donc une baisse globale de 15 % (46 000 dollars) des ressources proposées au titre des voyages pour 2017/18 pour l'UNFICYP.**

Installations et infrastructures

29. Au cours de l'exercice 2016/2017, l'UNFICYP a appliqué des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, en vue d'avoir davantage recours aux sources d'énergie renouvelables et de diminuer la consommation de combustibles fossiles. Pour l'exercice 2017/18, le Secrétaire général estime que les ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures s'établiront à 7 948 900 dollars, soit 4,1 % de plus par rapport à l'exercice 2016/17. Cette augmentation s'explique par : a) l'installation proposée de panneaux solaires supplémentaires et le maintien proposé de l'Initiative 2020/50 pour le verdissement, qui permettront à la Force de produire jusqu'à 50 % de son électricité grâce aux énergies renouvelables; et b) l'achat proposé de deux stations de traitement des déchets respectueuses de l'environnement. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'installation de panneaux solaires devrait progressivement permettre de réaliser des économies en réduisant la consommation de carburants de la Force mais que la réduction des coûts de l'énergie escomptée ne se concrétiserait pas avant qu'ils soient totalement installés et mis en service, c'est-à-dire vers la fin de l'exercice 2018/19. Les observations et recommandations du Comité sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'environnement figurent dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Programme de lutte antimines

30. Le montant estimatif des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2017/2018, qui s'élèvent à 2 558 600 dollars, enregistre une diminution de 89 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique principalement par la baisse des coûts des activités de déminage. Un montant de 1 768 100 dollars, soit une baisse de 9,3 % par rapport à l'exercice 2016/17, est proposé pour des services qui continueront à être gérés et supervisés par le Service de la lutte antimines et obtenus sous contrat par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (voir A/71/763, par. 45). Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2017/18, les activités de déminage s'inscriront dans le droit fil de celles menées pendant l'exercice 2016/17 et consisteront notamment à éviter tout contretemps dans le nettoyage des champs de mines en prévision d'un potentiel règlement du conflit et à apporter un appui au Comité des personnes disparues à Chypre en neutralisant les restes explosifs de guerre dans les sites sensibles (ibid., par. 45). Les observations et recommandations du Comité sur les activités de déminage dans le cadre d'un examen plus large des activités menées par la mission au titre des programmes figurent dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Transports terrestres

31. Les crédits demandés au titre des transports terrestres pour l'exercice 2017/18 se montent à 2 961 300 dollars, soit une augmentation de 438 100 dollars (17,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique principalement par l'achat proposé de 24 véhicules conformément aux résultats de l'analyse coût-avantage réalisée par la Force en application de la résolution 70/273 de l'Assemblée générale (voir aussi A/70/742/Add.7, par. 30 et 31).

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'analyse coût-avantages avait consisté à comparer le coût d'achat et le coût de location de 99 véhicules, soit la taille actuelle du parc de véhicules loués, sur une durée de cinq ans. L'analyse a montré que la location de 99 véhicules sur cinq ans coûterait 5,4 millions de dollars alors que le coût total d'acquisition du même nombre de véhicules s'élevait à 4,2 millions de dollars, dont un montant de 2,8 millions pour l'achat des véhicules et un surcoût de 1,4 millions au titre des frais d'entretien et d'assurance sur cinq ans. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le contrat de location pour les véhicules de la mission avait pris effet le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de trois ans, avec possibilité de reconduction pour 18 mois supplémentaires.

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'échelonnement des achats de véhicules visant à remplacer les véhicules loués par la Force et appris que tout le parc de véhicules loués ne serait pas remplacé au cours des cinq prochaines années. Il a été informé que les 24 véhicules qu'il était proposé d'acheter au cours de l'exercice 2017/18 comprendraient 5 minibus destinés à remplacer des véhicules ayant dépassé leur durée de vide utile et 19 véhicules légers achetés en vue de lancer le plan quinquennal pour l'abandon de l'utilisation de véhicules de location. Le Comité a également reçu le récapitulatif suivant des véhicules de l'UNFICYP qu'il est prévu d'acquérir entre 2017/18 et 2021/22 :

| Type de véhicule | 2017/18 | 2018/19 | 2019/20 | 2020/21 | 2021/22 | Total |
|-------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Berlines lourdes | | | | 2 | | 2 |
| Berlines (véhicules légers et moyens) | | | | 4 | 20 | 24 |
| Minibus (9 à 17 sièges) | | | | 1 | | 1 |
| Minibus (18 sièges) | | | | 1 | | 1 |
| Camionnettes de livraison | | | | 3 | | 3 |
| Pick-up, 4x4 | 19 | 20 | 20 | – | | 59 |
| Camionnettes réfrigérées (véhicules légers et moyens) | | | | 6 | | 6 |
| Bus moyen (18 à 30 sièges) | | | | 3 | | 3 |
| Total | 19 | 20 | 20 | 20 | 20 | 99 |

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coefficient véhicules/effectifs de l'UNFICYP était au-dessus des coefficients standards pour les catégories suivantes : personnel civil international travaillant dans les services organiques, sections de la sécurité et de la sûreté et équipes déontologie et discipline; personnel civil international dans les sections de services d'appui intégrés; personnel civil international dans les sections de services administratifs; et administrateurs recrutés sur le plan national. Le Comité consultatif a également été informé que le calcul du coefficient véhicules/effectifs est basé sur le nombre de membres du personnel recruté sur le plan international dans les trois premières

catégories, mais que la dotation en véhicules était basée sur les besoins opérationnels. Compte tenu de la taille et du cadre opérationnel de l'UNFICYP, de nombreuses fonctions sont assurées par les membres du personnel recruté sur le plan national qui ne sont pas compris dans le calcul du coefficient véhicules/effectifs mais qui ont besoin de véhicules pour exercer leurs fonctions. Le Comité consultatif a demandé à plusieurs reprises des éclaircissements concernant l'application des normes énoncées dans le Manuel des coûts et coefficients standard lors de l'établissement des budgets (voir, par exemple, [A/69/839](#), par. 68).

35. Étant donné que le nombre de véhicules pour les quatre catégories de personnel dépasse les coefficients standards, le Comité consultatif recommande que l'UNFICYP achète seulement 15 véhicules légers au cours de l'exercice 2017/18 et que les crédits correspondants soient ajustés en conséquence. La baisse du nombre de véhicules prévus à l'achat résultant de la recommandation du Comité consultatif ne devra pas entraîner une augmentation du nombre de véhicules prévus à la location.

36. Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 25, 28 et 35 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver le montant des dépenses opérationnelles et le montant prévu pour les objets de dépenses autres que les postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2017/18.

V. Conclusion

37. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont énoncées au paragraphe 38 du rapport sur l'exécution du budget ([A/71/580](#)). **Le Comité consultatif recommande de porter au crédit des États Membres le solde inutilisé, soit 3 047 600 dollars, ainsi que le montant des autres recettes et ajustements, soit 982 100 dollars.**

38. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées au paragraphe 57 du projet de budget ([A/71/763](#)). **Compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 25, 28 et 35 plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 55 581 000 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, dont 24 294 400 dollars devant être financés par des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (17 794 400 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars).**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ([A/71/580](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/763](#))

- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume II, comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/71/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et projet de budget de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/742/Add.7](#))
- Résolutions [68/296](#) et [70/273](#) de l'Assemblée générale relatives au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolutions [2300 \(2016\)](#) et [2338 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité